

Notre objectif :
améliorer notre CAF
(= Capacité d'autofinancement)

Ville de Châteaudun et Grand Châteaudun

Association Châteaudun 2020
Fabien Verdier
Novembre 2019



La capacité
d'autofinancement (CAF) est
un terme comptable qui
désigne la somme du
bénéfice net et de ce qu'on
appelle les « charges non
décaissées » (dotations aux
amortissements et
provisions pour risques et
charges).



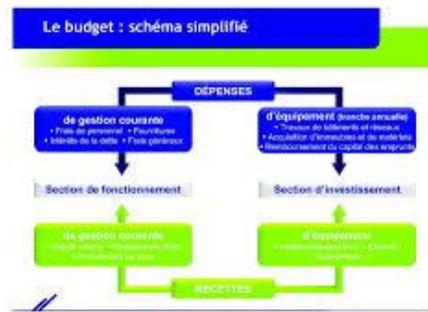
La CAF : un outil indispensable

Résultat Net (RN)	
+	Dotations nettes aux amortissements et provisions
-	Reprise sur provisions et amortissements
-	Neutralisation des amortissements
+	Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés
-	Produits des cessions d'éléments d'actifs
-	Quote-part des subventions d'investissements
=	Capacité d'autofinancement de l'exercice

• Eléments de définition sur la CAF :

- La capacité d'autofinancement est un terme comptable qui désigne la somme du bénéfice net et de ce qu'on appelle les « charges non décaissées ».
- La CAF est utilisée pour investir, rembourser des emprunts, épargner.
- La Capacité d'Autofinancement (CAF) est un ratio qui évalue les ressources générées par le cycle d'exploitation de l'organisation et permettant d'assurer son autofinancement.





Améliorer notre CAF

FICHE N° 21 - LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)

(Annule et remplace la fiche de la circulaire 3C-01-250)

1/ Définition de la C.A.F. :

La capacité d'autofinancement correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers.

Elle mesure la capacité de ce dernier à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes.

Elle représente donc l'excédent de ressources internes dégagées par l'activité de l'établissement et peut s'analyser comme une ressource durable.

Au-delà de la détermination du résultat (qui correspond à la différence entre les produits et les charges, y compris les charges non décaissables – ex. : dotations aux amortissements, et les produits non encaissables – ex. : reprises sur amortissements), la C.A.F. représente le résultat des opérations susceptibles d'avoir une action sur la trésorerie et mesure les ressources financières générées par l'activité de l'établissement.

La C.A.F. se calcule à partir du compte de résultat prévisionnel et fait appel aux notions de charges décaissables et de produits encaissables.

- Les **charges décaissables** sont celles qui entraînent des dépenses tandis que les charges non décaissables sont celles qui, dites calculées, n'entraînent pas de frais réels comme les dotations aux amortissements, par exemple ;
- Suivant la même logique, les **produits encaissables** génèrent des flux de trésorerie et les produits non encaissables n'en génèrent pas. Il est à noter que les produits de cession d'actifs, bien que constituant des produits « encaissables » imputés en classe 7, sont neutralisés dans le calcul de la CAF. Il s'agit, en effet, d'opérations de « désinvestissement » et non d'opérations liées à l'activité proprement dite de l'établissement. Les produits de cession correspondant à des ressources issues du patrimoine sont assimilés à des ressources stables pour l'établissement.

La C.A.F. de l'exercice représente un surplus potentiel de trésorerie et correspond à la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables.

2/ Méthode de calcul :

Résultat net de l'exercice
+ dotations nettes aux amortissements et provisions (C 68)
- reprise sur provisions et amortissements (C 78)
- neutralisation des amortissements (C 776)
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés (C 675)
- produits des cessions d'éléments d'actifs (C 775)
- Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice (C 777)

À quoi sert l'autofinancement : qu'est ce que la capacité d'autofinancement ?

- La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement, et est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles.
- L'analyse va porter sur l'évolution de la CAF, son poids par rapport aux produits réels, sur la comparaison avec la moyenne de référence et sur les causes de son évolution (hausse des charges et baisse simultanée ou non des produits).

Ressource/Lien : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/memento.pdf>

Compte administratif – Ville de Châteaudun

(suivi long : de 2004 à 2018)

COMPTE ADMINISTRATIF CHATEAUDUN

(milliers d'€)

source MINEFI

	2 004	2 005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Produits de fonctionnement	19 570	19 699	20 386	21 024	24 261	22 336	22 486	22 393	22 573	24 060	22 279	22 320	22 237	21 592	20 958
Charges de fonctionnement	17 585	17 602	18 144	18 679	20 089	20 879	20 530	20 282	20 751	22 287	21 406	20 777	20 929	20 005	19 971
Résultat comptable	1 985	2 096	2 242	2 345	4 171	1 457	1 955	2 111	1 822	1 773	873	1 543	1 308	1 586	987
Potentiel fiscal	9 531	9 843	10 426	10 633	10 975	11 073	11 227								
Ressources d'investissement	5 951	12 392	6 553	13 439	12 581	7 958	8 369	10 440	9 522	9 937	6 796	9 238	6 460	7 773	7 057
Emplois d'investissement	6 918	11 834	5 723	14 289	12 291	7 582	9 553	8 356	9 130	9 544	6 633	10 339	7 461	6 327	8 119
CAF nette des remboursests *	-562	264	444	626	2 449	202	398	634	558	324	-699	67	- 509	- 351	- 826
Encours de la dette	20 505	20 433	20 406	21 981	23 713	22 057	24 036	25 982	27 725	27 622	27 054	26 525	26 110	26 105	23 655
Annuité de la dette	3 933	3 124	3 099	3 180	3 193	3 164	3 049	2 966	2 793	3 029	3 125	3 188	3 346	3 438	3 240
Fonds de roulement	-226	56	1 309	558	2 649	985	300	1 539	1 643	2 900	2 636	2 008	1 497	2 561	959
Dotations de l'Etat	7 063	7 031	7 451	7 451	6 394	7 739	6 224	6 148	6 168	6 297	4 230	3 937	3 741	3 737	3 782
Taxe professionnelle	7 052	3 978	4 265	4 222	4 322	4 102	5 170	6 627							
Emprunts	2 007	2 238	2 253	4 000	4 000	500	4 089	4 000	3 622	2 000	1 700	1 784	1 500	2 174	2 145
Taxe foncier bâti	3 098	3 158	3 290	3 355	3 508	3 605	3 776	3 842	3 749	3 807	3 775	3 798	3 814	3 858	3 839
Taxe d'habitation	2 136	2 176	2 263	2 332	2 388	2 430	2 526	4 050	4 143	4 232	4 124	4 177	3 973	2 691	2 695

Capacité de rembourst (années)	10	10	9	9	6	15	12	12	15	16	31	17	20	16,45	24
--------------------------------	----	----	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	-------	----

capacité de remboursement = encours de la dette / résultat comptable

*

résultat comptable = autofinancement (ne doit jamais être négatif)

La CAF de la ville de Châteaudun =

- 826 000 € en 2018.

=> Ce n'est pas bon du tout.

FICHE N° 21 - LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)

(Annule et remplace la fiche de la circulaire 3C-01-250)

1/ Définition de la C.A.F. :

La capacité d'autofinancement correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers.

Elle mesure la capacité de ce dernier à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes.

Elle représente donc l'**excédent de ressources internes** dégagées par l'activité de l'établissement et peut s'analyser comme une ressource durable.

Au-delà de la détermination du résultat (qui correspond à la différence entre les produits et les charges, y compris les charges non décaissables – ex. : dotations aux amortissements, et les produits non encaissables – ex. : reprises sur amortissements), la C.A.F. représente le résultat des opérations susceptibles d'avoir une action sur la trésorerie et mesure les ressources financières générées par l'activité de l'établissement.

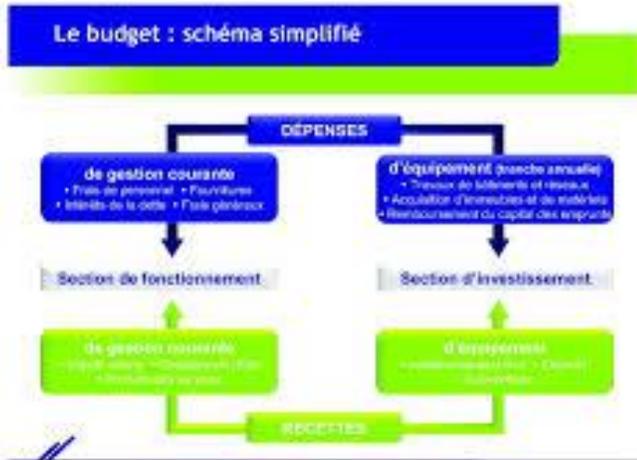
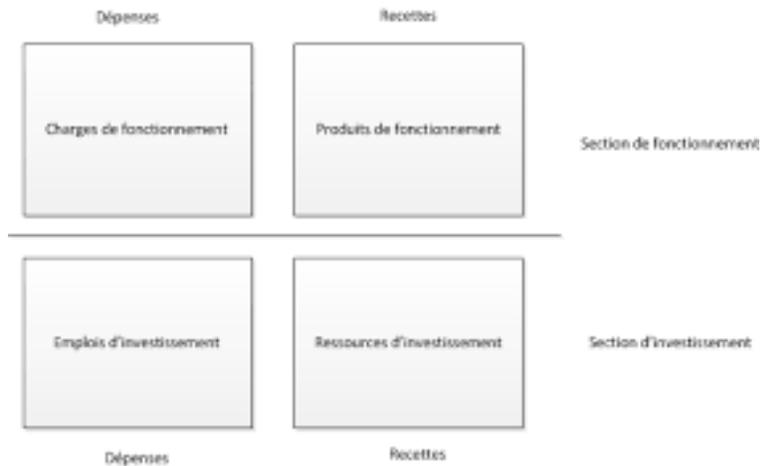
La C.A.F. se calcule à partir du compte de résultat prévisionnel et fait appel aux notions de charges décaissables et de produits encaissables.

- Les **charges décaissables** sont celles qui entraînent des dépenses tandis que les charges non décaissables sont celles qui, dites calculées, n'entraînent pas de frais réels comme les dotations aux amortissements, par exemple ;
- Suivant la même logique, les **produits encaissables** génèrent des flux de trésorerie et les produits non encaissables n'en génèrent pas. Il est à noter que les produits de cession d'actifs, bien que constituant des produits « encaissables » imputés en classe 7, sont neutralisés dans le calcul de la CAF. Il s'agit, en effet, d'opérations de « désinvestissement » et non d'opérations liées à l'activité proprement dite de l'établissement. Les produits de cession correspondant à des ressources issues du patrimoine sont assimilés à des ressources stables pour l'établissement.

La C.A.F. de l'exercice représente un surplus potentiel de trésorerie et correspond à la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables.

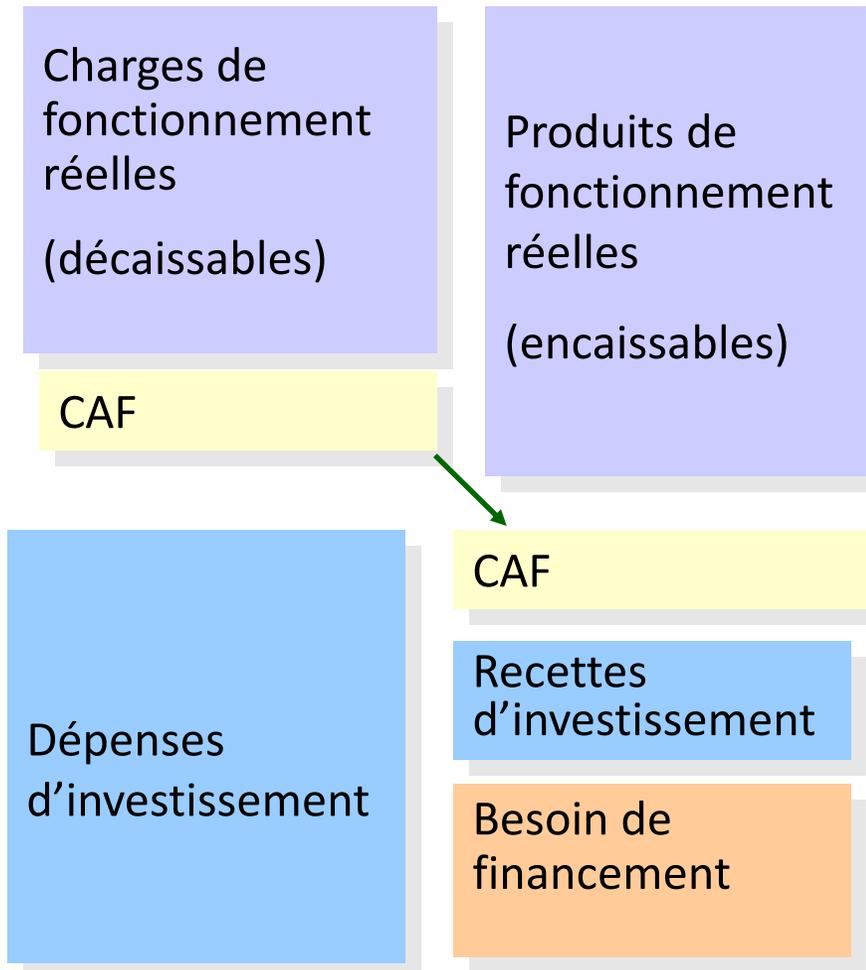
2/ Méthode de calcul :

Résultat net de l'exercice + dotations nettes aux amortissements et provisions (C 68) - reprise sur provisions et amortissements (C 78) - neutralisation des amortissements (C 776) + valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés (C 675) - produits des cessions d'éléments d'actifs (C 775) - Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice (C 777)
--



LES PRINCIPALES NOTIONS D'EXPERTISE FINANCIERE

LA FORMATION DE L'AUTOFINANCEMENT



L'articulation entre les deux sections.

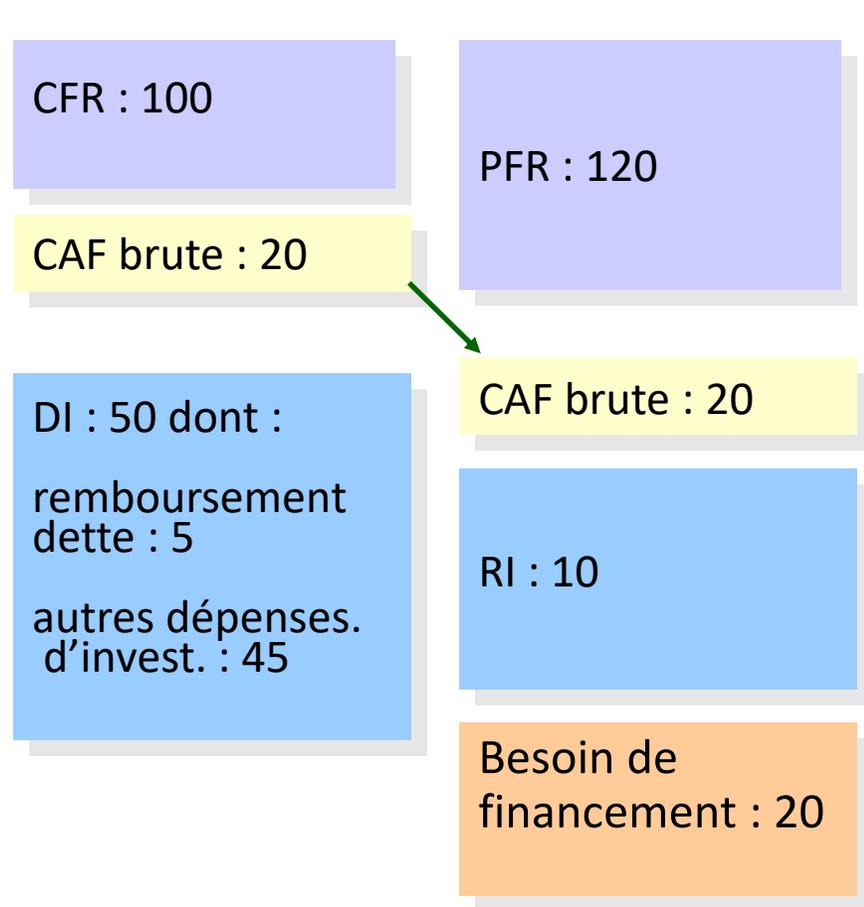
**L'équilibre est réalisé grâce à une ressource :
la CAF Brute.**

**Elle a vocation à couvrir le remboursement
de la dette en capital (dépenses
d'investissement).**

**CAF Brute - remboursement de la
dette = CAF nette**

= Autofinancement

LA FORMATION DE L'AUTOFINANCEMENT



La CAF Brute dégagée est de 20 (=120-100).

Elle participe avec les autres ressources d'investissement au financement des dépenses globales d'investissement

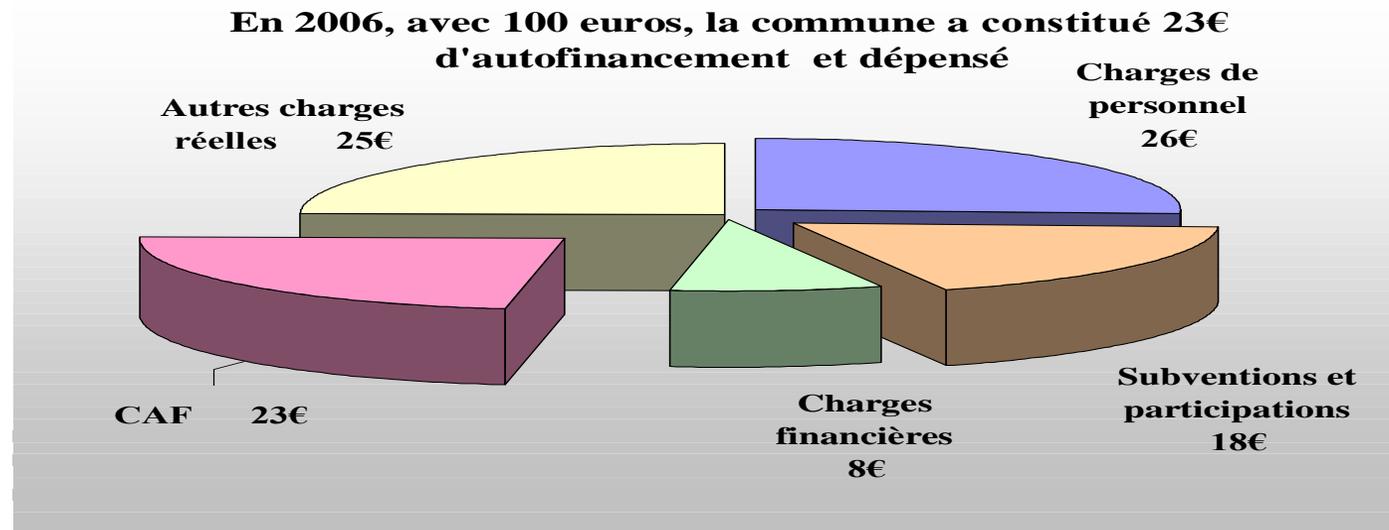
Elle permet de faire face au remboursement de la dette en capital pour 5.

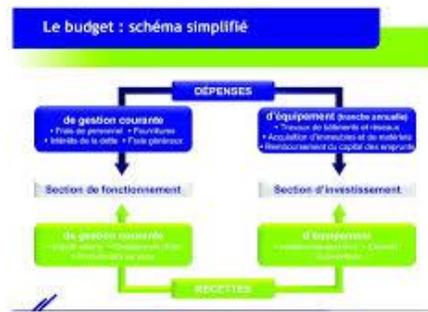
**La CAF nette = 20-5 = 15.
Utilisable pour le financement des autres dépenses d'investissement**

Il reste un besoin à financer de 20

LA FORMATION DE L'AUTOFINANCEMENT

Le schéma ci-dessous permet par exemple de présenter la structure des charges d'une collectivité donnée :





Améliorer notre CAF

FICHE N° 21 - LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)

(Annule et remplace la fiche de la circulaire 3C-01-250)

1/ Définition de la C.A.F. :

La capacité d'autofinancement correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers.

Elle mesure la capacité de ce dernier à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes.

Elle représente donc l'excédent de ressources internes dégagées par l'activité de l'établissement et peut s'analyser comme une ressource durable.

Au-delà de la détermination du résultat (qui correspond à la différence entre les produits et les charges, y compris les charges non décaissables – ex. : dotations aux amortissements, et les produits non encaissables – ex. : reprises sur amortissements), la C.A.F. représente le résultat des opérations susceptibles d'avoir une action sur la trésorerie et mesure les ressources financières générées par l'activité de l'établissement.

La C.A.F. se calcule à partir du compte de résultat prévisionnel et fait appel aux notions de charges décaissables et de produits encaissables.

- Les **charges décaissables** sont celles qui entraînent des dépenses tandis que les charges non décaissables sont celles qui, dites calculées, n'entraînent pas de frais réels comme les dotations aux amortissements, par exemple :

- Suivant la même logique, les **produits encaissables** génèrent des flux de trésorerie et les produits non encaissables n'en génèrent pas. Il est à noter que les produits de cession d'actifs, bien que constituant des produits « encaissables » imputés en classe 7, sont neutralisés dans le calcul de la CAF. Il s'agit, en effet, d'opérations de « désinvestissement » et non d'opérations liées à l'activité proprement dite de l'établissement. Les produits de cession correspondant à des ressources issues du patrimoine sont assimilés à des ressources stables pour l'établissement.

La C.A.F. de l'exercice représente un surplus potentiel de trésorerie et correspond à la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables.

2/ Méthode de calcul :

Résultat net de l'exercice
+ dotations nettes aux amortissements et provisions (C 68)
- reprise sur provisions et amortissements (C 78)
- neutralisation des amortissements (C 776)
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés (C 675)
- produits des cessions d'éléments d'actifs (C 775)
- Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice (C 777)

Conclusion :

Quelle capacité d'autofinancement (CAF) pour Châteaudun et le Grand Châteaudun ?

- Objectif : améliorer notre capacité d'autofinancement (CAF) ; la CAF est un indicateur important.

- En 2018, elle est de – 820 000 € à Châteaudun.

- En outre, il y a également de « la poussière mise sous le tapis » de la part du Maire actuel ; des dépenses à venir non budgétées ; des charges de fonctionnement et des dépenses d'investissement à prévoir dans les années à venir, induites par cette gestion hasardeuse.

- Il nous faut viser un retour à un chiffre positif.

- Et à terme, viser : CAF annuelle = + 1 M€.

Contact : fabienverdier.chateaudun@gmail.com